

Vu pour être annexé à la délibération N°CC
179/2018 en date du 11 septembre 2018
approuvant le SCoT Usses et Rhône

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du Territoire,
Bernard REVILLON

LE SCHEMA DE COHERENCE E (SCOT) USSES ET RHONE

pour l'organisation et le développement
durable de notre territoire...

LETTRE D'INFORMATION SPECIALE SCOT

N°1

Informier – échanger – participer

Conscientes des enjeux pour l'avenir de leurs territoires, et de leur destin commun, les trois Communautés de Communes du Val des Usses, de la Semine et du Pays de Seyssel ont décidé de travailler ensemble à la définition d'un "projet de territoire partagé", porté par un Syndicat Mixte appelé "Usses et Rhône" nouvellement créé.

Ainsi, a été prescrite, le 26 février 2014, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Usses et Rhône.

Le SCOT est un outil indispensable pour la maîtrise du développement de notre territoire. Il s'agit, à travers ce dernier, de fixer les grandes lignes de son évolution pour les 15 années à venir, avec les objectifs suivants partagés par nos 26 communes :

- Rechercher un positionnement face à la pression des grandes agglomérations voisines,
- Etablir un projet de "territoire de vie".

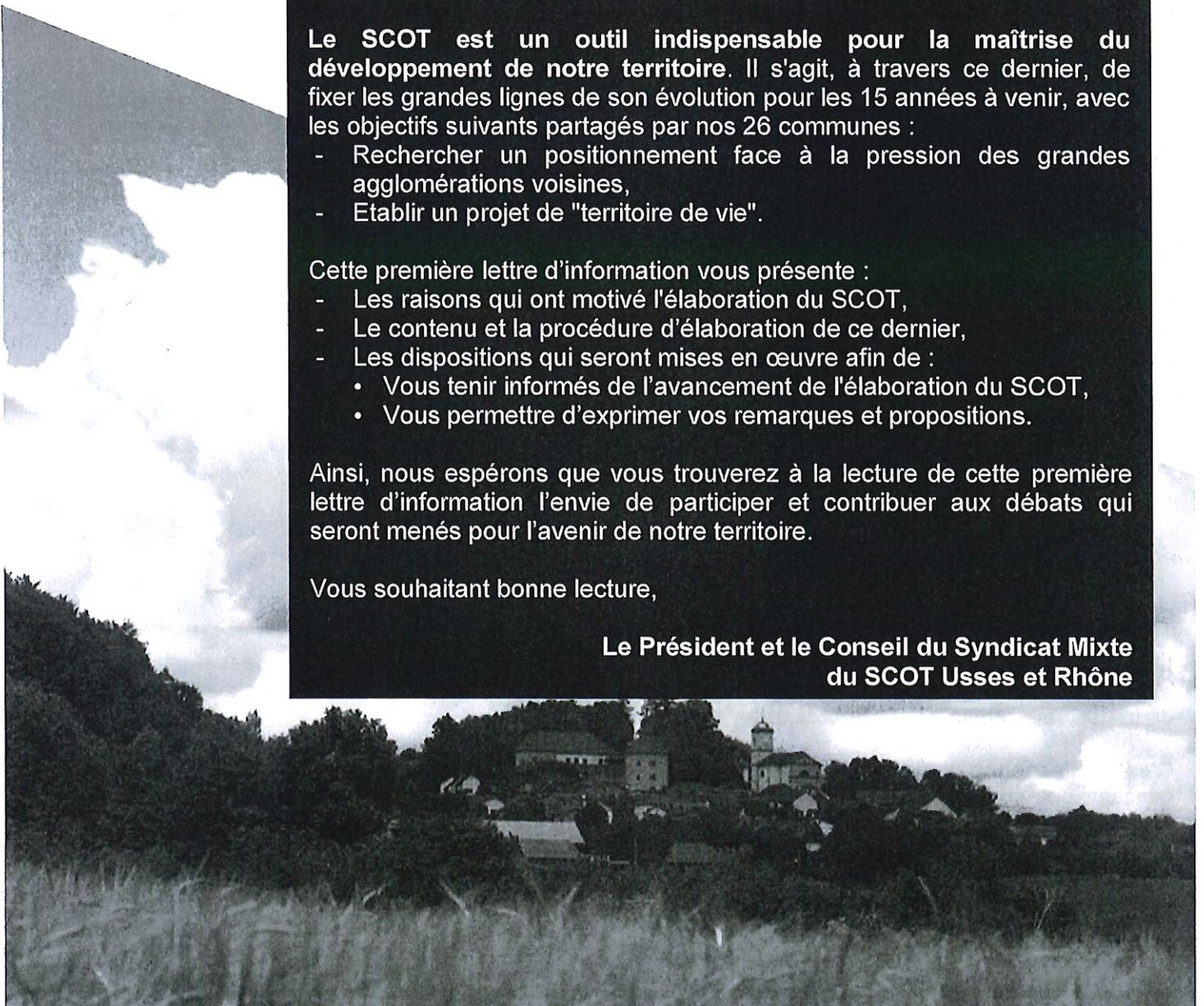
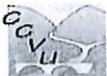
Cette première lettre d'information vous présente :

- Les raisons qui ont motivé l'élaboration du SCOT,
- Le contenu et la procédure d'élaboration de ce dernier,
- Les dispositions qui seront mises en œuvre afin de :
 - Vous tenir informés de l'avancement de l'élaboration du SCOT,
 - Vous permettre d'exprimer vos remarques et propositions.

Ainsi, nous espérons que vous trouverez à la lecture de cette première lettre d'information l'envie de participer et contribuer aux débats qui seront menés pour l'avenir de notre territoire.

Vous souhaitant bonne lecture,

Le Président et le Conseil du Syndicat Mixte
du SCOT Usses et Rhône





POURQUOI ELABORER UN SCOT ?

Le territoire du Syndicat Mixte du SCOT Usse et Rhône regroupe 26 communes, appartenant aux trois Communautés de Communes suivantes :

- La Communauté de Communes du Pays de Seyssel (Anglefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie et Usinens) ;
- La Communauté de Communes de la Semine (Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond/Arcine, Eloise, Franc lens, Saint-Germain et Vanzy) ;
- La Communauté de Communes du Val des Usse (Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musières) ;

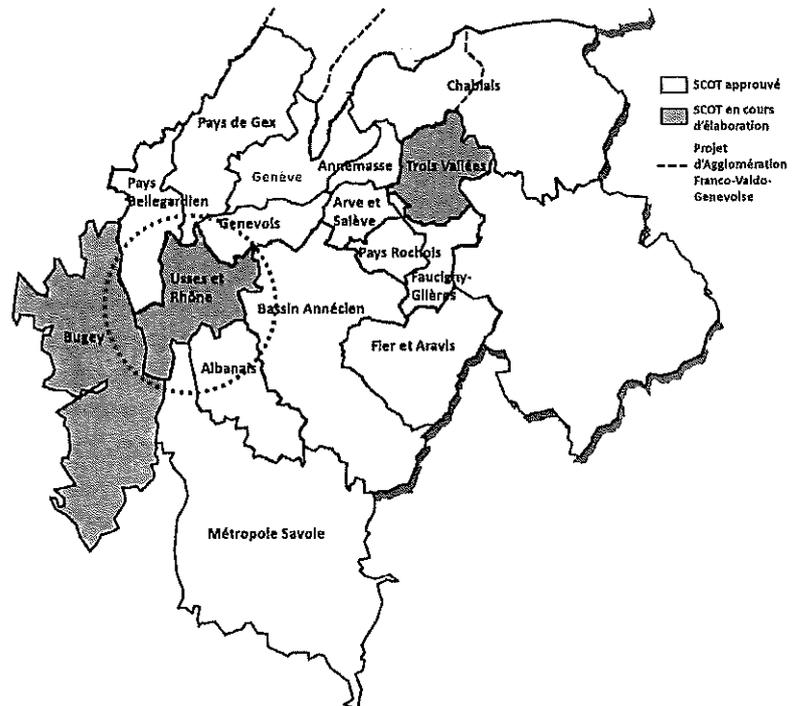
Ces 26 communes ont décidé, le 26 février 2014, d'unir leurs efforts pour définir une stratégie et des orientations communes, afin d'organiser et de planifier l'évolution future du territoire intercommunal.

Le territoire du SCOT Usse et Rhône s'inscrit au sein d'un bassin de vie exceptionnel et dynamique, à la croisée des aires urbaines de Bellegarde, Annecy et Genève. Il est à la fois :

- un espace en développement, économique et démographique,
- un espace d'une grande richesse paysagère et écologique,
- un espace sensible, car "sous pression" compte-tenu du développement péri-urbain qu'il connaît.

Carte d'identité du territoire du SCOT Usse et Rhône :

- 26 communes, 273 km².
- 14 037 habitants au recensement de 1999.
- 18 409 habitants au recensement de 2010.
- 3 888 emplois en 2010.
- 9 333 actifs en 2010.



Les évolutions, les dynamiques et les enjeux qui façonnent notre territoire dépassent souvent le simple périmètre de chaque commune, que ce soit en matière d'habitat, de développement économique, de transports, d'équipements publics, d'environnement...

C'est ici l'essence du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui n'a pas l'objectif de se substituer à chacune des communes, mais au contraire de rechercher les convergences et les complémentarités entre chacune d'elles.

Ce projet permettra également au territoire du SCOT Usse et Rhône de se positionner vis-à-vis des territoires voisins : Bassin annécien, Genevois Haut-Savoyard, Pays Bellegardien, Pays de Gex, Bugey, Albanais, Métropole Savoie, Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise... qui eux-mêmes font également l'objet de SCOT ou de démarches analogues.

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Démographie Équipements Agriculture
Logements Réseaux Paysage
Economie Transports Environnement

Diagnostic

Enjeux d'aménagement

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Objectifs et orientations

Document d'Orientation et d'Objectifs

Mesures d'application

Un document administratif et opposable :

- Qui oriente l'aménagement du territoire pour les 15 ans à venir.

Un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles menées sur le territoire :

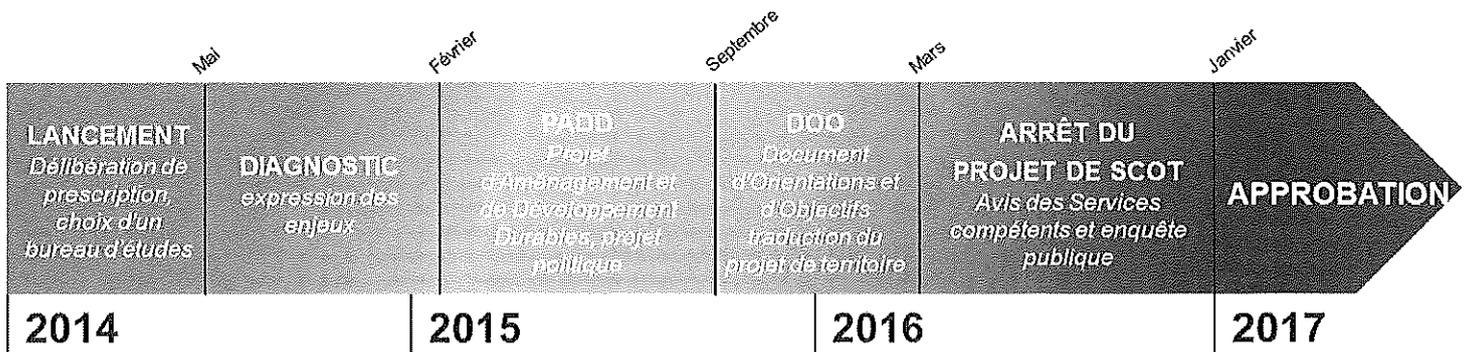
- Qui s'inscrit dans les politiques menées aux échelles supérieures (politiques départementales, régionales et nationales).
- Qui oriente les politiques communales (les documents d'urbanisme locaux, le Programme Local de l'Habitat doivent être compatibles avec le SCOT).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

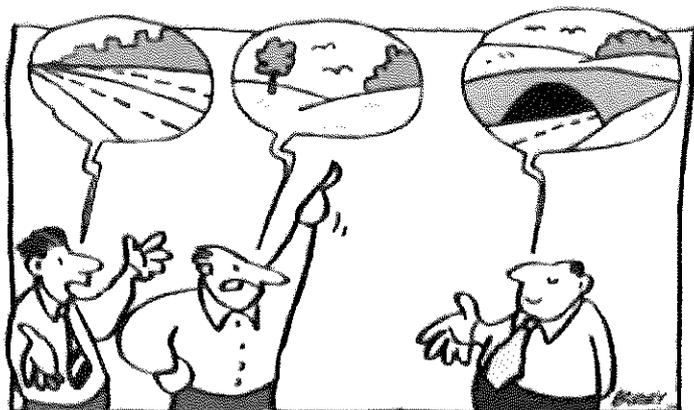
- Il fixe les objectifs stratégiques et les choix en matière d'aménagement et de protection de l'environnement,
- Il doit être le reflet du projet "politique" des élus et des habitants pour l'aménagement du territoire Usse et Rhône,
- Il s'inscrit dans les grands principes du développement durable appliqués à l'urbanisme.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs :

- Il décline les orientations politiques du PADD sous forme de dispositions opposables aux différents documents d'urbanisme (PLU, carte communale),
- Il contient un Document d'Aménagement Commercial, destiné à réglementer les implantations des grands commerces.



COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?



L'élaboration du SCOT doit constituer un **temps fort de la démocratie locale**, pour laquelle des modalités ont été précisées par délibération du Conseil Syndical.

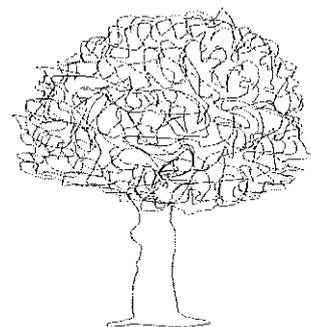
La **concertation** (qu'il ne faut pas confondre avec l'enquête publique) est l'**occasion pour tous de s'informer "en continu"** sur la démarche, les études et les réflexions du SCOT.

Mais elle doit être également **"interactive"** et permettre, par la contribution des uns et des autres, des échanges d'informations et de points de vue pour enrichir ce projet d'intérêt général qu'est le SCOT.

LES MOYENS DE LA CONCERTATION :

- ✓ Edition de lettres d'information spécifiques, diffusées sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Dossier d'informations consultable au siège du Syndicat Mixte et des trois Communautés de Communes, avec registre de remarques.
- ✓ Réunions publiques d'information et de débat.
- ✓ En tant que besoin : information par le biais des médias (presse, radio, TV locales) ou des bulletins municipaux, sites Internet des communes.

Vous avez également la possibilité d'adresser directement vos remarques par courrier au siège du Syndicat Mixte Usses et Rhône, à l'intention du Président (adresse ci-dessous).



Pour toute information :
Syndicat Mixte du SCOT Usses et Rhône
La Croisée – 74270 Chêne-en-Semine.
04 50 77 93 55



L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE (SCOT) USSES ET RHONE

Vu pour être annexé à la délibération N°CC
179/2018 en date du 11 septembre 2018
approuvant le SCoT Usse et Rhône

les enjeux propres à notre territoire...

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du territoire,
Bernard REVILLON



INFORMATION
SPECIALE SCOT
N°2

Informez-vous – échanger – participer

FEVRIER 2015.

La première lettre d'information vous présentait les motifs et les enjeux de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de nos trois Communautés de Communes réunies.

La fin de l'année 2014 a été marquée par l'achèvement d'une première phase importante de la démarche : celle du diagnostic de notre territoire. Réalisé avec l'appui d'experts, et en concertation avec nos partenaires institutionnels et les territoires voisins, présenté et débattu à l'occasion de plusieurs réunions thématiques avec les élus, cet état des lieux a fourni une vision actualisée de notre territoire, dans toutes ses composantes et ses tendances d'évolution.

Il a permis d'en connaître les points faibles et les points forts, ainsi que les risques ou les opportunités d'évolution, ... puis d'en dégager les grands enjeux (thématiques et transversaux), qui fondent notre futur projet de territoire, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

L'élaboration de ce projet (2^{ème} phase de la démarche) est d'ores et déjà engagée

Vous trouverez dans cette seconde lettre d'information une synthèse de la première phase d'études, qui a été présentée en décembre dernier aux partenaires du SCoT, puis aux élus réunis en Conseil Syndical.

Nous vous rappelons que dans le cadre de la démarche de concertation qui se poursuit avec vous, les documents de présentation de ce diagnostic, ainsi que les comptes rendus des réunions, sont à votre disposition aux sièges du Syndicat Mixte et des trois Communautés de Communes. N'hésitez pas à venir les consulter et à nous faire part de vos réflexions dans les registres ouverts à cet effet.

Les documents seront disponibles sur internet prochainement.

Afin de vous présenter ce bilan, et d'en débattre ensemble, nous vous convions à l'une des trois réunions publiques qui se tiendront les 23, 25 et 26 février prochain (*voir encadré en fin de lettre*), et auxquelles nous vous espérons nombreux : c'est ainsi que nous pourrons esquisser collectivement, le devenir de notre territoire ...

Vous souhaitant bonne lecture ...

**Le Président et le Conseil du Syndicat Mixte
du SCOT Usse et Rhône.**

LA POPULATION

Repères (2011) :

- 18 560 habitants en 2011.
- La moitié des 26 communes compte moins de 500 habitants, et 5 comptent plus de 1000 habitants.
- Densité : 68 habitants au km².
- 2,5 personnes / ménage (pour 7 360 ménages).
- Indice de jeunesse : 1,47.
- Chômage : 4,7%.
- 44,6 emplois / 100 actifs occupés.

Population totale du territoire du SCOT :

- 1999 : 14 028 hab. + 5 040. hab.
- 2014 : 19 066 hab. + 2,2 % / an.

CC de la Semine :

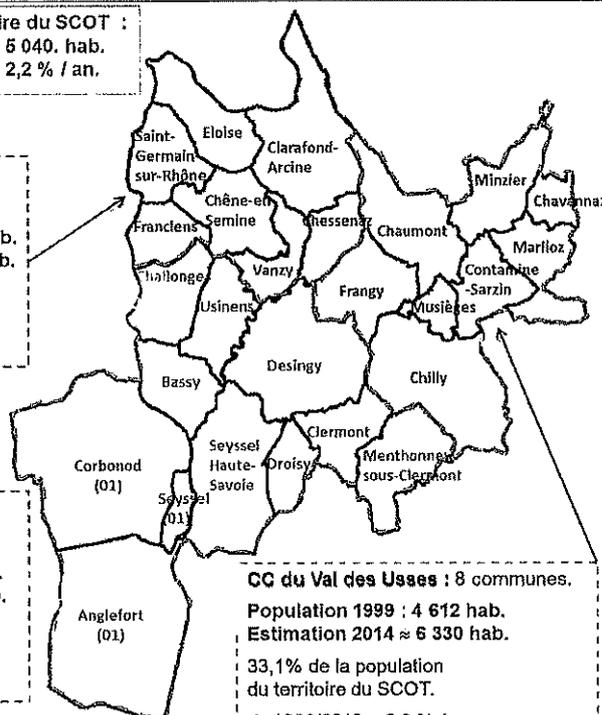
7 communes.
Population 1999 : 2 719 hab.
Estimation 2014 ≈ 3 680 hab.
19,7% de la population du territoire du SCOT.
△ 1999/2013 : +2,2 % / an.

CC du Pays de Seyssel :

11 communes.
Population 1999 : 6 706 hab.
Estimation 2014 ≈ 9 050 hab.
47,2% de la population du territoire du SCOT.
△ 1999/2013 : +2,2 % / an.

CC du Val des Usas : 8 communes.

Population 1999 : 4 612 hab.
Estimation 2014 ≈ 6 330 hab.
33,1% de la population du territoire du SCOT.
△ 1999/2013 : +2,3 % / an.



NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

- Une dynamique démographique significative, qui est essentielle au maintien d'un territoire de vie. Mais :
 - De grandes disparités entre nos communes en termes de croissance et de poids démographique.
 - Quelques communes connaissant un solde naturel négatif.
- Deux bourgs plus peuplés (Frangy : 10,4% et Seyssel 74 : 12,4%), à vocation d'accueil prépondérant des populations futures. Mais :
 - Deux bourgs dont le poids démographique tend à s'affaiblir.
- Une population jeune (malgré une tendance au vieillissement), et une grande proportion de familles, sources de vitalité du territoire.
- Une population à fort revenus, principalement au nord du territoire, constituant un potentiel de richesse et de dynamisme. Mais :
 - Des disparités de revenus, qui pourraient conduire à une "fracture sociale" sur le territoire.
- Un taux de chômage peu élevé. Mais :
 - Un indice de concentration d'emploi faible, traduisant la dépendance du territoire en termes d'emplois.
 - Un territoire qui attire (par la qualité de son cadre de vie et la proximité de pôles d'emplois), mais dont la fonction "résidentielle" s'accroît, au risque de devenir de plus en plus "dortoir".



QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX DEMOGRAPHIQUES :

- ↳ **Le choix d'une évolution démographique à l'échéance du SCOT (10/15 ans), qui à la fois :**
 - Soit adaptée au positionnement et aux fonctions d'accueil, souhaités pour notre territoire.
 - Soit suffisante au fonctionnement et à la rentabilité des équipements collectifs, des services et des commerces (existants ou projetés).
 - Tienne compte des contraintes, des ressources (eau, ...) et des sensibilités propres au territoire (paysage, environnement).
- ↳ **Le choix d'une répartition territoriale de cette évolution, et du rôle d'accueil plus spécifique des communes de Seyssel (Haute-Savoie et Ain) et de Frangy.**
- ↳ **La prise en compte des évolutions sociales et sociétales, ... d'une population de plus en plus "urbaine" (dans son mode de vie) et des demandes plus nombreuses et diverses en matière de logements, d'équipements et de services ... pour plus de mixité sociale et générationnelle.**

LES LOGEMENTS

Repères (2011) :

- Logements 9 180 (9550 estimés fin 2013), dont 80,2% de Rés. Principales et 8,9 % de vacants.
- Evolution du parc : + 2,4% entre 1999 et 2011.
- Propriétaires-occupants : 74%.
- Logements collectifs : 20,4%.
- Logements locatifs sociaux : 5 % (environ 320 LLS en 2010).

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...



- ☑ Une croissance généralisée du parc de logements, comparable à celle de la croissance démographique, mais plus spontanée que structurée.
- ☑ Un parc de logements principalement adapté à l'accueil des familles (maisons individuelles, surtout).
- ☑ Un taux de vacance du parc de logements qui permet sa fluidité.
- ☑ Une dynamique engagée (encore modeste) à la diversification de l'offre, notamment en direction de l'habitat collectif. **Mais :**
 - ☒ Une diversité encore très faible, tant en modes qu'en types d'habitat, ne permettant pas une évolution équilibrée de la structure de la population (sociale et générationnelle), ni la fluidification des parcours résidentiels. Un parc locatif peu développé.
 - ☒ Un parc vieillissant, en particulier dans les bourgs de Frangy et des deux Seyssel.
 - ☒ Un marché qui commence à se surenchérir en partie nord du territoire, tiré par une clientèle suisse et frontalière, qui pénalise de plus en plus de ménages locaux dans leur possibilité d'accéder à un logement.



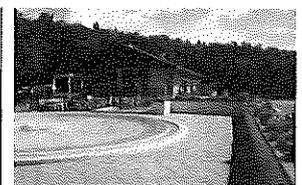
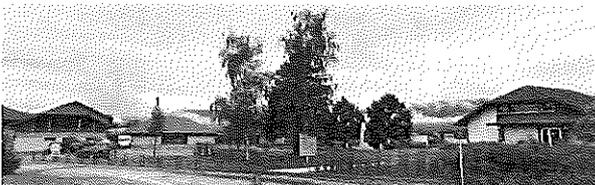
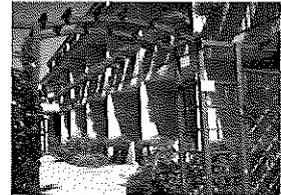
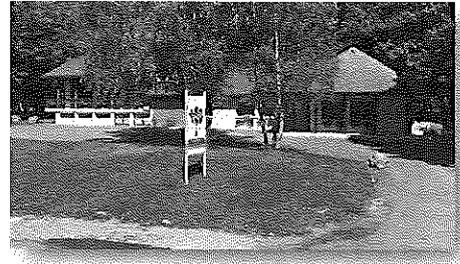
QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX EN MATIERE DE LOGEMENTS :

- ↪ **La définition d'une politique globale en matière de logements**, accompagnant l'évolution démographique projetée, et notamment par la mise en œuvre (projetée) de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).
- ↪ **Une quantification, une répartition et une localisation "opportune" des logements**, au regard des perspectives démographiques attendues.
- ↪ **La production d'une offre de logements plus diversifiée (modes et types)**, pour répondre à l'évolution des besoins et des parcours résidentiels, limiter les risques de déséquilibres déjà amorcés dans la structure sociale de notre population, et diminuer la consommation d'espace.
- ↪ **Une offre en logements (nombre / modes / types / localisation) qui doit également participer à la construction de l'armature urbaine du territoire et aux fonctions de centralité recherchées :**
 - Quelle politique du logement dans les centre-bourgs et centre-villages ?
 - Quel rôle plus particulier des bourgs (Seyssel Haute-Savoie et Ain, et Frangy) et des communes en relation avec le pôle de la Croisée, dans la production de logements diversifiés et financièrement aidés ?
- ↪ **La production d'une offre de logements de qualité**, pour répondre aux enjeux :
 - De santé et de bien-être des populations (confort et conditions sanitaires des logements, surtout en réhabilitation).
 - De performance environnementale des logements (énergie, eaux pluviales, ...).

LES EQUIPEMENTS

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

- ☑ Une offre d'équipements et services publics correspondant globalement aux caractéristiques et besoins (de première nécessité) du territoire, et assez bien répartie, s'agissant surtout des équipements scolaires, sportifs et de loisirs ; **Mais** :
 - ☒ Des équipements et des services concentrés pour l'essentiel dans les bourgs de Seyssel, Frangy, et le pôle de La Croisée.
 - ☒ Une offre de soins et services à la personne faible, et concentrée dans les pôles principaux.
 - ☒ Face à une population vieillissante : Des structures d'accueil insuffisantes, voire localement inexistantes, pour nos "ainés".
- ☑ Une offre communale et intercommunale en matière d'accueil de l'enfance et d'éducation : crèches et structures multi-accueil, regroupements pédagogiques en écoles maternelles et primaires, collèges de Frangy et de Seyssel 74. **Mais** :
 - ☒ Une offre pour la petite enfance limitée, bien qu'en progression.
- ☑ Une mutualisation des équipements entre communes qui se renforce ; **Mais** :
 - ☒ Une dépendance aux territoires voisins pour les grands équipements (culture, loisirs, éducation, ...).
 - ☒ Un accès aux équipements et services, en grande majorité, seulement par la voiture individuelle.
 - ☒ Encore peu d'initiatives en matière de programmation et gestion des équipements à l'échelle communautaire ou intercommunale.
- ☑ Des projets en cours, notamment en matière de soins et services à la personne (maison de santé pluridisciplinaire, ...).
- ☑ Un territoire bien couvert par l'offre ADSL et un projet en cours de couverture du territoire par le Très Haut Débit (THD).



QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX EN MATIERE D'EQUIPEMENTS :

↪ **Un enjeu global de cohésion sociale et de qualité de vie :**

La satisfaction des besoins de la population (actuelle et future) en équipements divers, pour les besoins essentiels de la vie courante (santé, éducation, services administratifs), mais aussi pour les loisirs (culturels et sportifs).

↪ **Un enjeu de performance et de proximité :**

Un niveau d'équipement, une localisation et une répartition de ces équipements, qui doivent contribuer à la fois :

- *Au rôle (qui sera) attribué aux différents pôles du territoire, et en particulier aux bourgs (Seyssel Haute-Savoie et Ain, et Frangy) et de La Croisée, dans l'accueil des équipements.*
- *Mais aussi au renforcement de l'attractivité du territoire (un des critères de choix d'implantation des populations futures).*
- *A leur mutualisation (mise en commun) et à leur complémentarité (plutôt qu'à leur "concurrence"), au sein même du territoire du SCOT, mais aussi au regard de l'offre présente sur les territoires voisins.*
- *... Et à en limiter les impacts paysagers et environnementaux.*

↪ **La prise en compte des capacités financières des collectivités, pour la réalisation ou l'adaptation, et la gestion des équipements.**

Une politique foncière d'anticipation (communale et intercommunale), devant participer à la satisfaction des besoins futurs en équipements (et aussi en logements), tout en permettant des économies de moyens.

LES RESEAUX

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

- ✓ Un zonage et des schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) existants sur l'ensemble des communes. Environ 65 % des habitations sont assainies collectivement.
 - ☒ Quelques tronçons de réseau unitaire, et beaucoup d'eaux claires parasites dans les anciens réseaux.
- ✓ Face aux problèmes de capacité et de rejets de certaines stations d'épuration (STEP) : La création et/ou l'amélioration de 3 STEP à court et moyen terme, et des travaux réguliers sur les STEP de la Semine.
- ✓ 50% des habitations en assainissement non collectif du Pays de Seyssel seront raccordées à court terme.
- ✓ Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome existante sur la quasi-totalité du territoire, et un Service public de l'assainissement non collectif mis en place (SPANC).
- ✓ Une réglementation et une redevance de l'assainissement mises en place pour l'ensemble des communes.
- ✓ Une majorité de communes dotées d'un document sur les risques naturels (PPRn, Carte des Aléas) ; Mais :
 - ☒ Une faible connaissance et une gestion encore insuffisante de la question des eaux pluviales : très peu de plans communaux complets et actualisés, ni de Schémas de gestion des eaux pluviales.
- ✓ De nombreuses ressources d'eau potable réparties sur le territoire ; Mais :
 - ☒ Des ressources pouvant s'avérer insuffisantes à l'étiage pour certaines communes.
 - ☒ Une ressource en eau contingentée, par un arrêté "ZRE" (Zone de Répartition des Eaux) : tout nouveau prélèvement est soumis à autorisation ou déclaration.
- ✓ Une étude (en cours) de la synthèse des capacités de production d'eau potable.
- ✓ Une qualité de l'eau globalement bonne et un traitement de l'eau assuré sur une majorité des communes.
- ✓ Des rendements du réseau de distribution plutôt satisfaisants sur la majorité du territoire. Mais :
 - ☒ Peu de maillages entre les différentes communes, qui gèrent l'eau potable de manière indépendante.
- ✓ De nombreux réservoirs (de stockage de l'eau potable), répartis sur l'ensemble du territoire. Mais :
 - ☒ Des temps de séjour parfois longs pouvant engendrer une détérioration de la qualité de l'eau.
 - ☒ Une réserve incendie souvent insuffisante, et de nombreux poteaux incendie non conformes.
- ☒ Un coût de l'eau très disparate entre les communes du territoire.

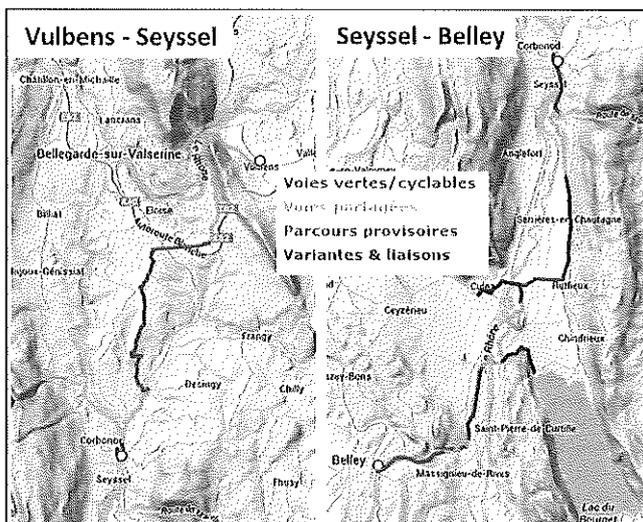
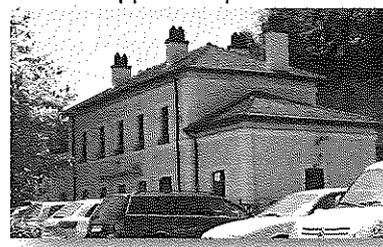
QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX EN MATIERE DE RESEAUX :

- ↪ **Globalement : la mise en œuvre (souhaitable) d'une stratégie de développement et de gestion harmonisée des divers réseaux à l'échelle du territoire du SCoT.**
- ↪ **Volet assainissement :**
 - La mise à niveau des ouvrages d'épuration, en cohérence avec l'évolution démographique escomptée.
 - La réduction des eaux claires parasites dans les anciens réseaux et la poursuite de la mise en séparatif des réseaux unitaires.
 - La poursuite et la généralisation des opérations d'incitation à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif présentant des enjeux sanitaires et/ou environnementaux.
- ↪ **Volet eaux pluviales (EP) :**
 - L'amélioration de la connaissance des réseaux d'eaux pluviales (canalisations enterrées, fossés et autres) et de leurs dysfonctionnements (diagnostics à réaliser ou à approfondir)
 - La prise en compte des zones de protection et des reculs nécessaires par rapport aux zones humides et à l'espace de vie des cours d'eau et de leurs annexes.
 - La mise en place d'une réglementation des EP cohérente à l'échelle du territoire du SCoT.
- ↪ **Volet eau potable :**
 - **La problématique de la quantité de la ressource, comme contrainte majeure du développement démographique et urbain, à prendre en compte dans les secteurs les plus déficitaires.**
 - Le renforcement de la protection des captages d'eau potable sur certaines communes.
 - La sécurisation et l'amélioration de la distribution en eau potable : renforcement des maillages permanents ou de secours, maintien et amélioration du niveau de rendement des réseaux, réflexion (à engager) sur la désinfection des ressources non traitées soumises à des contaminations bactériennes.
 - Une plus grande couverture et une meilleure qualité de la défense incendie.

LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

- ☑ Un territoire desservi par l'autoroute A 40 (et l'échangeur d'Eloise), vecteur de développement potentiel.
- ☑ Une proximité de la gare TGV de Bellegarde (moins de 20 mn.), qui place le territoire à 2h30 de Paris.
- ☑ La présence de la gare de Seyssel-Corbonod, pour une ligne de train très empruntée vers Genève. Mais :
 - ☒ Une desserte ferroviaire du territoire encore peu utilisée (bien qu'en progression, vers Genève).
- ☑ Un niveau élevé de motorisation des ménages ; Mais :
 - ☒ Un budget "voiture" qui pèse de plus en plus lourd, et vulnérable aux crises énergétiques.
 - ☒ Un mode de déplacement individuel prédominant, qui participe à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des concentrations en particules fines.
- ☑ Quatre lignes régulières de car interurbaines, et notamment l'ouverture de celle entre Frangy et Saint-Julien-en-Genevois. Mais :
 - ☒ Des lignes de cars régulières peu performantes, exceptée celle entre Frangy et Saint-Julien-en-Genevois, pour un territoire où la demande est hétérogène.
 - ☒ Une absence de réseau de transports urbain sur le territoire.
 - ☒ Une offre en transports en commun peu concurrentielle par rapport à la voiture individuelle, à l'égard de laquelle la dépendance demeure très forte, pour les déplacements entre communes et à l'extérieur du territoire, surtout vers les principaux pôles d'emploi (Geneve, Annecy, Bellegarde) : avec des distances parcourues variables, mais qui tendent en moyenne à s'allonger.
- ☑ Pas de surcharge observée sur le réseau routier structurant du territoire, ni de congestions ponctuelles dans la journée. Mais :
 - ☒ Des temps de déplacement relativement longs entre les différentes communes du territoire, au regard des distances et de la configuration de la voirie (relief, routes sinueuses...).
- ☑ Des aires de covoiturage qui se développent (Frangy, Marlioz, Minzier et Chêne-en-Semine), et sont bien utilisées.
- ☒ Une faible part des déplacements en modes "doux" : le territoire est peu propice au développement de ces modes "actifs", du fait de la topographie, mais aussi du manque de voiries et d'équipements adaptés.
- ☑ Un projet majeur d'itinéraire cyclable traversant le territoire : la Via-Rhône (650 kms dans la vallée du Rhône, du lac Léman à la Méditerranée), vecteur d'attractivité touristique.

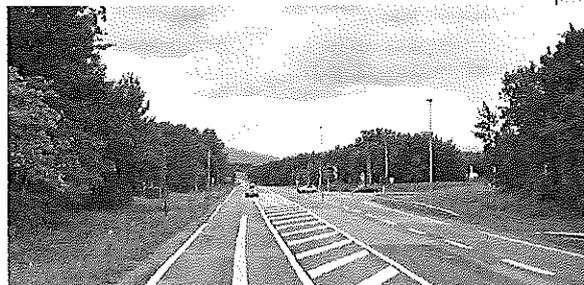
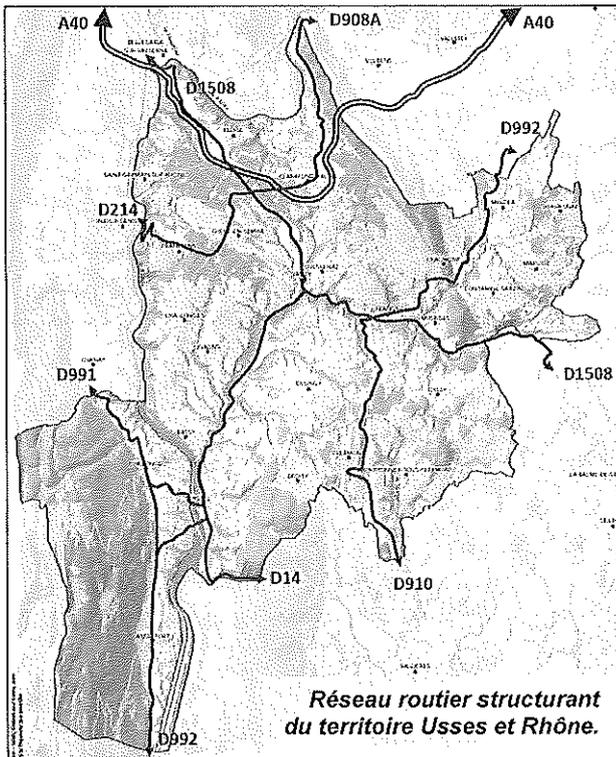


Projet cyclable "Via-Rhône".

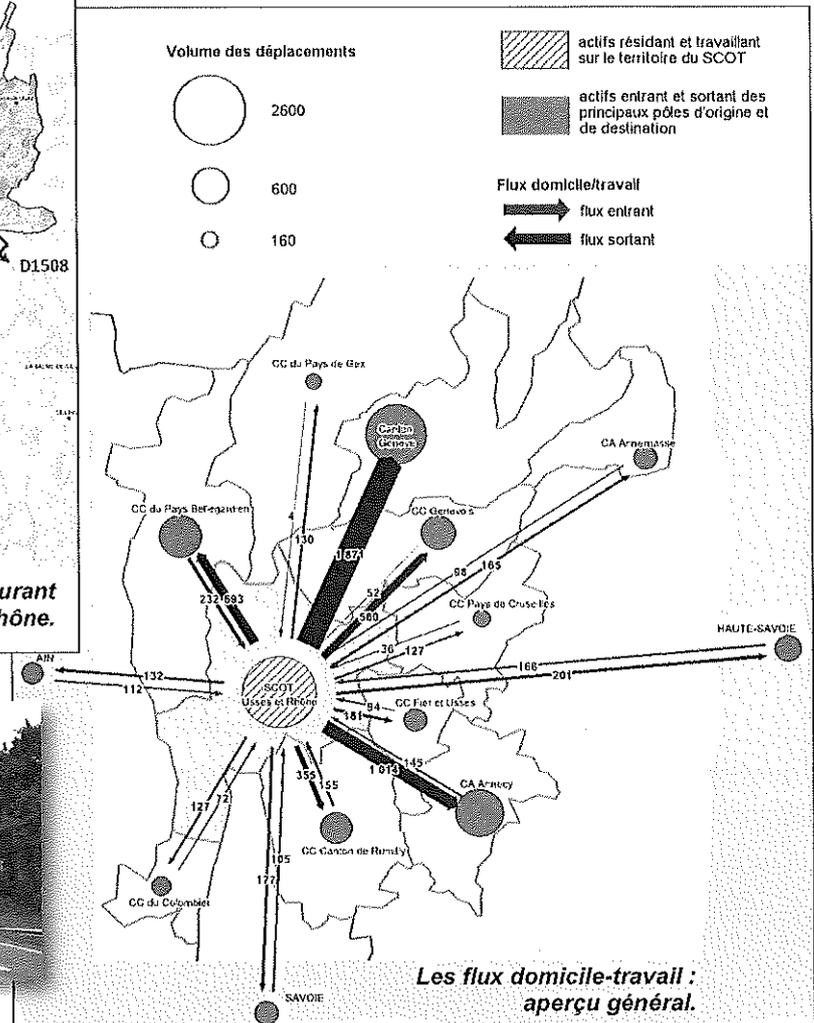
Repères (2011) :

- Taux de motorisation des ménages : 93,4% (dont 55,3% ont deux voitures ou plus).
- Actifs travaillant hors de leur commune de résidence : 82,6%, dont 25,6% en Suisse (17,3% en 1999).
- Flux vers et hors du territoire (en 2009) : Entrants : 3883 actifs / Sortants : 8378 actifs.
- Modes de déplacements des actifs travaillant hors du territoire d'Usse et Rhône : 2 roues : 2,4% / TC : 2,6% / Voiture particulière : 95%.
- Une autoroute (A 40) et 6 routes départementales, dont la RD 1 508 (structurante).
- 4 lignes interurbaines de transports en commun financées par les Départements :
 - de l'Ain : lignes 133 : Seyssel-Bellegarde, et 143 : Chanay-Anglefort-Belley.
 - de Haute-Savoie : Lignes 21 : Annecy-Seyssel, via la RD 17, et 22 : Annecy-Bellegarde, via la RD 1508.
- 2 lignes ferroviaires (via la gare de Seyssel-Corbonod) : Genève-Culoz-Chambéry et Saint-Gervais / Evian / Genève - Bellegarde-Lyon.

LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS



Intersection RD 1508 / Péage autoroutier.



QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX EN MATIERE DE DEPLACEMENTS :

- ☞ **Les enjeux globaux d'une "mobilité durable pour tous" sont à la fois :**
 - Sociaux : liberté de circulation, égalité d'accès aux centres de vie et à leurs équipements (principe d'équité sociale et de solidarité), en particulier pour les personnes à mobilité réduite, liens sociaux, qualité des espaces publics.
 - Economiques et financiers : liés aux coûts directs et indirects des transports individuels motorisés (TIM).
 - Sanitaires, spatiaux, et environnementaux : liés aux impacts des infrastructures routières, ainsi que des émissions sonores et polluantes, sur la santé humaine et sur l'environnement.
- ☞ **L'amélioration des liaisons avec les agglomérations genevoise, annécienne et bellegardienne, notamment en termes de déplacements domicile-travail, et devant contribuer à une moindre dépendance à la voiture.**
- ☞ **L'organisation des déplacements internes aux communes, et le maintien d'un réseau routier (primaire) performant.**
- ☞ **La prise en compte et le développement des "TIC", comme une composante "virtuelle" de la mobilité, au service du développement économique du territoire, des collectivités et des individus.**
- ☞ **La prise en compte du lien étroit entre transports / déplacements, et développement urbain.**
 - Quel cadre urbain favorable au développement des modes de transports alternatifs ou complémentaires à la voiture individuelle (transports collectif / modes "doux" : piétons & cycles) ?

L'ECONOMIE AGRICOLE

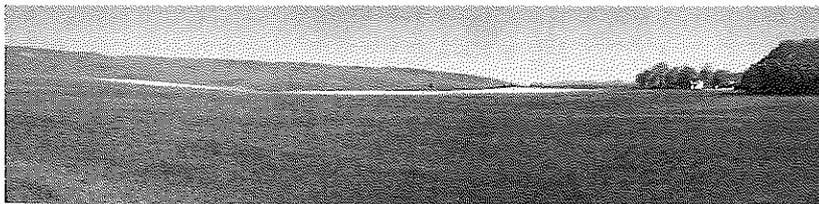
NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

- ☑ Une agriculture diversifiée (élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture...), avec des dominantes en bovins lait et viticulture.
- ☑ Des exploitations agricoles en majorité pérennes, autonomes en fourrages et céréales (gage de durabilité économique).
- ☑ Des systèmes adaptés aux conditions pédoclimatiques du territoire, et une complémentarité entre l'exploitation de surfaces planes et l'exploitation des pentes et des alpages.
- ☑ Une filière laitière forte, structurée et modernisée (bovine, mais aussi caprine et ovine), bénéficiant d'un outil de collecte et de transformation du lait fédérateur : la SICA des fermiers savoyards.
- ☑ Une dynamique collective : coopératives, groupes locaux de développement, CUMA...
- ☑ Des produits valorisés sous signes officiels de qualité (fromages, vins, fruits, et agriculture biologique).
- ☑ Une agriculture qui entretient les paysages, et garantit le maintien d'une identité rurale forte. Mais :
 - ☒ Une précarité du foncier agricole, liée à un faible taux de propriété des exploitants, et des incertitudes sur les engagements de surface (aides de la PAC liées aux surfaces).
Une perte de surfaces agricoles, qui induit des difficultés dans le respect des cahiers des charges des IGP.
Une concurrence entre les usagers agricoles et non agricoles.
Une augmentation du coût du foncier.
 - ☒ Des difficultés à exploiter certaines parcelles : accès, taille et morcellement des parcelles dues à l'étalement urbain, fortes pentes, circulations difficiles des engins et troupeaux.



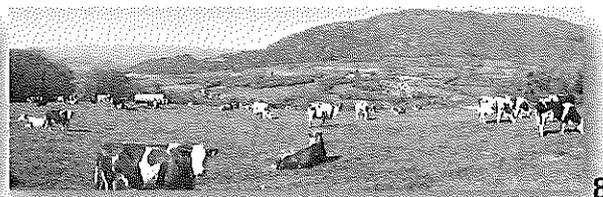
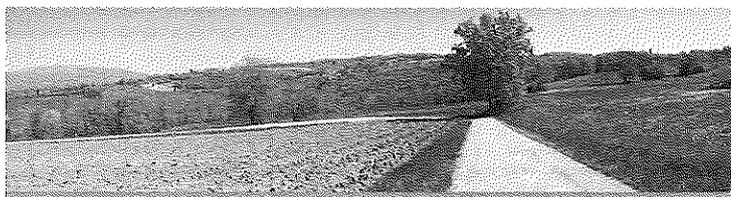
Repères :

- 145 exploitations agricoles (EA) professionnelles en 2014, dont 71 en système bovins lait (dont 38 spécialisées) et 15 EA viticoles.
- 257 chefs d'exploitation / 18 doubles actifs / Plus de 294 Equivalents Temps Plein (ETP)
- 74% des exploitants ont – de 55 ans.
- 52% d'EA sous forme sociétaire (GAEC et EARL-SCEA), participant à 87% de la production laitière.
- 57 producteurs à la SICA des Fermiers Savoyards, pour environ 21 600 000 litres de lait payés au prix du lait en IGP Tomme Emmental de Savoie.
- 90% des exploitations d'élevage sont autonomes en fourrage.
- Surface agricole utile (SAU) exploitée sur le territoire : 9 800 ha., dont 83% par des exploitations laitières.
- Taux de propriété des exploitants du secteur : 23 %



ENJEUX AGRICOLES (exprimés par les Chambres d'Agriculture) :

- ↪ **La Préservation des surfaces agricoles, pour...**
 - L'autonomie fourragère des exploitations agricoles.
 - Le respect de la réglementation (épandage des effluents).
 - L'adaptation aux évolutions du cahier des charges IGP Tomme Emmental de Savoie.
- ↪ **La préservation de sites adaptés et fonctionnels :**
Proximité des parcelles, distances réglementaires, circulation des engins, accessibilité des parcelles.
- ↪ **La conservation du potentiel agricole du secteur (laitier, viticole, arboricole...), et l'assurance du renouvellement des générations.**
- ↪ **La préservation et le partage de la ressource en eau.**
- ↪ **L'adaptation aux évolutions du territoire (croissance démographique) et les opportunités à saisir pour les agriculteurs (diversification, circuits courts...).**
- ↪ **Pour les professionnels agricoles : Etre organisé et être force de propositions sur le territoire (préserver le foncier agricole) lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.**



L'ECONOMIE TERTIAIRE

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

En matière de tourisme :

- La présence de sites remarquables, naturels mais aussi construits (Grand Colombier, Espace nature Sur-Lyand, Château de Clermont, ...), supports d'activités sportives et de loisirs (essentiellement).
- Un patrimoine environnemental et paysager de qualité, avec notamment le Rhône : fleuve structurant et valorisant pour le territoire. Mais :
 - Les "stigmates" de la périurbanisation qui commencent à porter atteinte aux caractéristiques et aux qualités des paysages du territoire, et donc, à son attractivité touristique.
- Un patrimoine environnemental et paysager de qualité.
- La présence de produits de terroir "labellisés".
- La présence de deux offices de tourisme (Frangy et Seyssel). Mais :
 - Une offre d'hébergements insuffisante en quantité et en qualité.
 - Une restauration suffisante pour répondre à la demande locale mais un manque de restauration gastronomique, alors que l'environnement s'y prête.



Repères (2013) :

Services (dont tourisme)

- 483 établissements : 51% du nombre total d'établissements (940) et 42 % des quelques 1 800 emplois salariés privés.
- 58 établissements de tourisme : restaurants et bars : 43 / hébergements : 62 structures, dont : 41 meublés classés, 1 hôtel ***, 3 hôtels non classés, 41 meublés classés, 6 refuges/gîtes.
- Plus de 1000 lits touristiques, dont 58 % en Pays de Seyssel.
- Environ 100 emplois touristiques privés.

Commerces :

- 19% des établissements et 17% des emplois.

En matière de services et commerces :

- Des secteurs qui progressent fortement en nombre d'établissements, plus modestement en nombre d'emplois.
- Une offre de services très diversifiée pour un territoire périurbain. Mais :
 - De nombreuses entreprises de petite taille, du fait de la taille du marché local pour certaines activités.
 - Une difficulté à embaucher du personnel qualifié.
- Une dynamique des services aux entreprises significative, pour un territoire dont la densité en entreprises reste limitée.
- Un territoire attractif pour des activités répondant à un marché plus vaste que celui du territoire du SCoT.
- Les démarches FISAC mises en place, finalisées ou en cours de réalisation (Pays de Seyssel et Val des Usses). La rénovation (en cours) du centre de Frangy, favorable à la dynamique commerciale. Mais :
 - Un tissu commercial fragile économiquement.
 - Des centres bourgs ayant (pour la plupart) perdu leur attractivité pour les commerces de proximité.
 - Une offre commerciale très restreinte dans le domaine de la grande distribution.
- Des perspectives de développement du e-commerce à prendre en compte, y compris par le commerce local existant.

ENJEUX RELATIFS AUX ACTIVITES TERTIAIRES :

- ↳ **En matière touristique :** La conception d'une stratégie touristique reposant sur les atouts du territoire et s'articulant avec d'autres enjeux thématiques telles que, l'agriculture, l'environnement et les paysages, les modes de déplacement "doux" (d'agrément) ..., comme vecteurs du développement territorial.
- ↳ **En matière de services :** Le développement des services, et le choix de sites d'implantation adaptés selon leur typologie : en centre-ville (mixité avec le logement dans les pôles de Seyssel et Frangy, etc.) ou au sein des zones d'activités pour d'autres services réclamant de plus grandes surfaces.
- ↳ **En matière commerciale :** Une localisation et un développement de l'offre commerciale, qui doivent favoriser les achats de proximité et contribuer à limiter l'évasion vers les territoires voisins.

L'ECONOMIE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

En matière industrielle :

- Malgré l'absence de tradition industrielle forte sur le territoire : Un tissu industriel qui progresse en nombre d'établissements. Mais :
 - Une forte dépendance de ce secteur à deux entreprises qui concentrent 55 % des emplois industriels locaux.
 - Le nombre moyen d'emplois industriels par entreprise est faible (de 2,8 et de 1,8, tous secteurs d'activités privés confondus, non comprise l'entreprise Ferropem).
- Malgré un faible nombre d'entreprises industrielles : un tissu très varié (dont l'industrie hydro-électrique), ce qui explique entre autres sa résistance dans une période conjoncturelle difficile.

En matière de BTP :

- Un secteur qui profite d'une situation stratégique à proximité de grands centres urbains, et d'un marché de la construction encore dynamique en Haute-Savoie.
- Un secteur qui progresse tant en nombre d'établissements, qu'en nombre d'emplois, avec une forte dynamique de création d'entreprises observée ces dernières années. Mais :
 - Des entreprises nombreuses employant peu de salariés, sauf dans les sous-secteurs des travaux publics et de la construction de réseaux.
 - Une forte proportion d'auto-entrepreneurs, se transformant rarement en entreprise traditionnelle.
 - Des besoins fonciers (de proximité) pour l'artisanat, auxquels ne répondent pas souvent les ZAE.

Repères (2013) :

Industries :

- 85 établissements (78 en 2006) : 9% du nombre total d'établissements et 19% des emplois salariés privés, soit 348 emplois (contre 417 en 2006).
- Une entreprise chimique (FERROPEM) employant à elle seule près de 140 personnes.

BTP :

- 196 établissements (145 en 2006) : 21% des établissements et 22% des emplois salariés privés, soit 385 emplois (contre 367 en 2006).

Zones d'activités :

- 8 ZAE recensées (environ 68 ha, dont 4,5 encore disponibles), dont la Croisée (mixte) : 20,8 ha, en cours d'extension (sur 20 ha).

Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) :

- Une zone phare : la Croisée, en cours d'extension, et à fort potentiel d'attractivité d'entreprises extérieures (accessibilité autoroutière, position centrale par rapport à la C.C. de la Semine, et possédant des services en son sein).
- Une répartition des ZAE très cohérente par rapport à la typologie du territoire. Mais :
 - Un manque de hiérarchisation de ces ZAE.
 - Un manque de foncier rapidement commercialisable selon les différentes centralités.
 - Une qualité très médiocre de certaines zones, et l'existence de friches.



ENJEUX RELATIFS AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES :

- ↗ **En matière industrielle** : Le maintien, voire le confortement du tissu industriel actuel possédant une typologie très diversifiée, en valorisant les atouts du territoire : filière agroalimentaire, industrie des biens d'équipement. L'extension de la ZAE de la Croisée pourrait favoriser le développement de ce secteur.
- ↗ **En matière de BTP** : L'accompagnement du développement de ce secteur, en lui offrant des sites adaptés à proximité des centres bourgs et villages (en site propre, voire en mixité avec le tissu urbain). Et la réservation de un ou plusieurs site(s) pour le stockage et le traitement des déchets inertes.
- ↗ **En matière de Zones d'activités** :
 - Le confortement, la structuration, la hiérarchisation et l'homogénéisation de la qualité des ZAE du territoire ; la requalification / réhabilitation des friches (malgré les difficultés de ce type d'opération).
 - L'évaluation d'un besoin en foncier économique nécessaire et hiérarchisé pour répondre aux besoins des différents acteurs internes et externes au territoire à l'horizon du SCoT.
 - Le positionnement et l'image du pôle majeur de la Croisée, en cohérence avec les choix politiques.

ENJEUX ECONOMIQUES GLOBAUX :

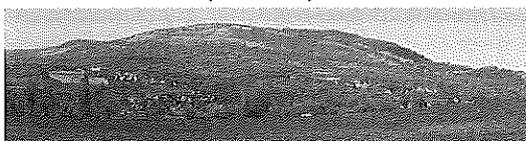
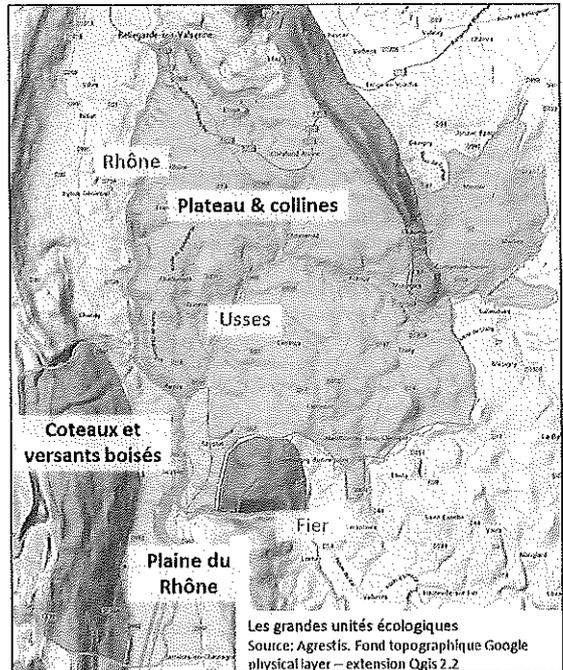
- ↗ **Le soutien à la création d'entreprises et d'emplois sur notre territoire** (voire, plus directement, la création d'une pépinière d'entreprises), afin d'apporter à la population actuelle et future la possibilité de travailler à proximité de son lieu de résidence, et de limiter le phénomène de résidentialisation.
- ↗ **L'élaboration d'une stratégie économique donnant une visibilité du territoire aux acteurs économiques et institutionnels locaux et régionaux.**

L'ENVIRONNEMENT

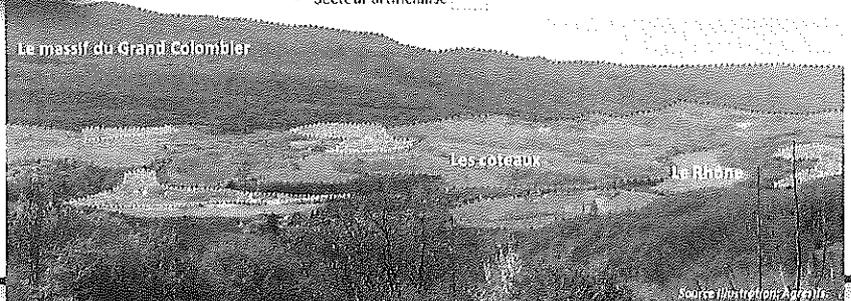
NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

Biodiversité et dynamique écologique :

- ☑ Un territoire composé de 4 grandes unités écologiques : plateau et collines centrales de part et d'autre des Usses, plaine du Rhône, coteaux boisés (versant ouest du Mont Vuache, versant sud-est du Grand Colombier et épaulement nord de la montagne des Princes), et masses d'eau principales (Rhône, Usses et Fier).
- ☑ Une diversité (et une bonne connaissance) des milieux naturels d'intérêt, sur un territoire caractérisé par une forte proportion d'espaces boisés (42 %).
- ☑ Une faune et flore patrimoniale riche, inventoriée et en partie préservée dans les zones protégées : 5 APPB (Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes) et 6 sites Natura 2000. Mais :
 - ☒ Une méconnaissance des inventaires disponibles sur le département de l'Ain.
 - ☒ Une méconnaissance des points de collision sur les routes du département de l'Ain.
 - ☒ Des espèces invasives associées au cours d'eau des Usses.
- ☑ Des réservoirs de biodiversité identifiés et répartis en périphérie du territoire (massifs, hydrosystèmes).
- ☑ Une complémentarité entre ces réservoirs de biodiversité et les zones de protection ou d'inventaire telles que : les nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique : 5 ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés) et 41 ZNIEFF de type 1, zones humides multifonctionnelles, Zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO), etc.
- ☑ Des continums de milieux naturels fonctionnels (cours d'eau, ripisylves, boisements), renforcés par les espaces de "nature ordinaire" encore préservés (espaces agricoles diversifiés). Mais :
 - ☒ Des continuités écologiques contraintes (ou menacées) par l'urbanisation et les axes routiers.
- ☑ La présence sur le territoire, d'un couloir migratoire important pour l'avifaune (la vallée du Rhône).
- ☑ Des outils de gestion bien développés : Espaces naturels sensibles (ENS), Document d'objectifs des sites Natura 2000 (DOCOB).



Le massif du Vuache.



La dynamique écologique (exemple).

- Continums écologiques: zone nodale et zone d'extension terrestre et aquatique
- Corridors biologiques terrestre <--->
- Zones relais
- Secteur artificialisé

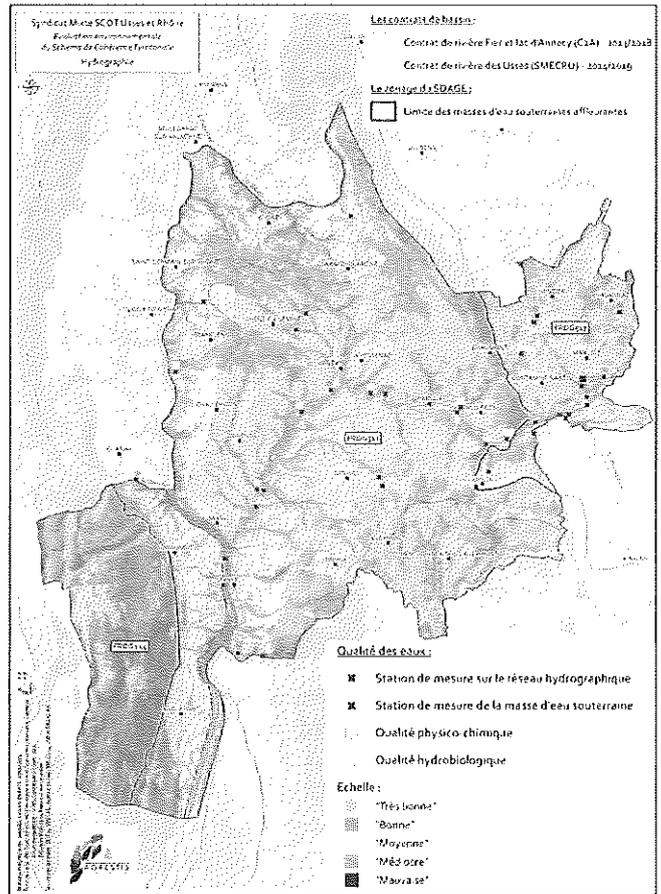
ENJEUX ECOLOGIQUES :

- ☞ **Le maintien de la diversité et de la continuité des milieux naturels et agricoles.**
- ☞ **Le maintien de la fonctionnalité du réseau écologique sur le territoire du SCoT, et en cohérence avec les territoires voisins.**
- ☞ **La prise en compte de la valeur biologique et du rôle des cours d'eau affluents du Rhône et des Usses, dans la dynamique écologique.**
- ☞ **La préservation et la valorisation d'une activité agricole peu intensive, principal support de la nature ordinaire.**

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

Qualité de l'eau et des milieux aquatiques :

- Une bonne connaissance de la richesse piscicole, grâce aux inventaires et pêches électriques sur les Usses.
- Des espèces patrimoniales d'écrevisses et de poissons dans le torrent des Usses et l'absence d'espèces piscicoles indésirables.
- Un bon état hydro-morphologique global des cours d'eau.
- Des sources de rejets polluants globalement identifiées et maîtrisées ; Des stations de mesures, des suivis et des études menées sur l'ensemble du réseau hydrographique. Mais :
 - Des pollutions diffuses et accidentelles constatées (déversements de lisier ou d'hydrocarbures, accès du bétail aux cours d'eau, préjudiciable pour les frayères et les écrevisses).
 - Et localement : des rejets d'origine agricole et domestique (ETM, azote et phosphore) et une pression en pesticides (en lien avec l'arboriculture et la viticulture).
- Des outils de gestion de la ressource en eau bien développés, avec notamment : les Contrats de Rivière sur les Usses et le Fier (et prise en compte des problématiques quantitatives et qualitatives dans les programmes de mesures), ainsi que les actions d'un organisme spécialisé : le SMECRU (pour la mise en œuvre du Contrat de rivière des Usses).
- Pas de conflits avérés entre les différents usagers des cours d'eau (pêcheurs, kayakistes, activités hydroélectriques...). Mais :
 - des déficits hydriques avec des prélèvements supérieurs à la ressource disponible à l'échelle du Bassin des Usses (prélèvements significatifs à certaines périodes de l'année).
 - Une artificialisation constatée certaines sections de cours d'eau (rectification et enrochement).
 - Un bassin versant des Usses et du Fier inventorié comme zones sensibles à l'eutrophisation sur le bassin Rhône Méditerranée en 2010.



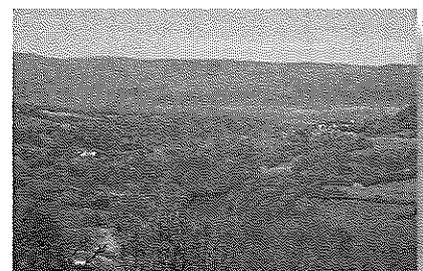
ENJEUX RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES :

Ressources et usages :

- L'équilibre entre la disponibilité de la ressource pour l'alimentation en eau potable et les besoins à venir dans le Bassin des Usses, considérant les besoins minimum des milieux naturels.

Qualité des eaux :

- Une meilleure maîtrise des rejets domestiques, agricoles et industriels, ponctuellement impactants (notamment par l'amélioration des performances des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif).
- Le maintien d'un débit minimum biologique dans les Usses.
- La préservation de la nappe stratégique de Seyssel.
- La préservation des espaces de fonctionnalité des cours d'eau et des écosystèmes connexes (zones humides).



Le Rhône.



L'ENVIRONNEMENT

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

Sols et sous-sols :

- Une bonne valeur agronomique des sols (pour l'agriculture).
- Une capacité d'accueil des sols globalement suffisante pour les productions locales de matières organiques (bien que le bilan organique soit méconnu, pour l'Ain).
- Des mesures de confinement et de surveillance mises en place pour les sites et sols pollués (traitement ou excavation des sols pollués en cas de changement d'usage d'anciens sites industriels).
- 7 carrières présentes sur le territoire, exploitant une ressource locale importante en matériaux diversifiés (roches massives et alluvionnaires) : + 1 730 000T/an par rapport aux besoins.

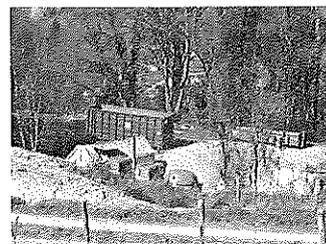


Carrière de Planaz à Desingy (matériaux fluvio-glaciaires).

- Une requalification des sites prise en compte dans l'autorisation d'exploiter (plusieurs tranches d'exploitation des carrières en activité sur le territoire ont déjà été réhabilitées, en intégrant les enjeux de qualité agronomique des sols).

Déchets :

- Ordures ménagères : Une compétence déléguée à l'échelle intercommunale pour un résultat performant ; Une collecte en points de regroupements. Une organisation claire entre collecte (communautés de communes) et traitement (SIDEFAGE). Un tonnage moyen par habitant et par an inférieur au ratio départemental et au ratio national.
- Tri sélectif : Une pratique bien développée sur l'ensemble du territoire. Une couverture en Points d'Apport Volontaire (PAV) satisfaisante sur le territoire de la Semine (avec mise en place de conteneurs semi-enterrés par la Communauté de Communes de la Semine). Mais :
 - Une couverture en PAV pouvant être jugée insuffisante en Pays de Seyssel et en Val des Usse (la référence étant : 1 PAV pour 300 habitants).
- Une réflexion engagée sur la mise en place d'une distribution de composteurs individuels.
- Une collecte de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) mise en place.
- Déchetteries : 3 déchetteries intercommunales présentes sur le territoire du SCoT (une par Communauté de Communes), et accessibles aux professionnels (artisans et commerçants). Mais :
 - Certaines déchetteries sous-dimensionnées par rapport au nombre croissant de ménages.
- Déchets inertes : Une réflexion en cours pour la mise en place de sites départementaux pour les déchets inertes (PDPGDND 74 approuvé fin 2014), et des plans de gestion des déchets du BTP en cours de révision en Haute-Savoie et dans l'Ain. Mais :
 - Pas de site(s) réservé(s) sur le territoire, pour le stockage des déchets inertes.



Déchetterie de la CCVU (Frangy).

ENJEUX RELATIFS AUX SOLS ET AUX DECHETS :

↳ Dans le domaine des sols et sous-sols :

- La valorisation du potentiel d'extraction en matériaux, pour soutenir le bilan déficitaire à l'échelle de la Haute-Savoie, face aux enjeux environnementaux (essentiellement) et agricoles.

↳ Dans le domaine des déchets :

- Le renforcement de la couverture en Points d'Apport Volontaires (PAV) pour le tri sélectif.
- La promotion des opérations permettant un tri complémentaire, tel que le compostage individuel.
- La généralisation de la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets des professionnels.
- L'adaptation des déchetteries aux perspectives de développement démographique.
- L'amélioration des capacités de stockage et de traitement des déchets inertes issus du BTP.

L'ENVIRONNEMENT

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

Qualité de l'air :

- Un territoire modérément exposé aux concentrations critiques des polluants atmosphériques (peu d'entreprises inventoriées au registre des émissions polluantes). Mais :
 - Une faible performance des systèmes de chauffage au bois existants (modes de combustion), facteurs de pollutions atmosphériques (PM10, Benzène, BaP).
- Un dispositif actif de suivi de la qualité de l'air pour les polluants actuellement réglementés, avec la station fixe de Saint-Germain-sur-Rhône. Mais :
 - Des valeurs mesurées à Saint-Germain-sur-Rhône, faisant l'objet de modélisations étendues au territoire du SCoT, et qui souffrent de fait, d'un certain degré d'imprécision.
- Un territoire rural favorable à la dispersion des polluants (absence d'agglomération concentrant les activités humaines). Mais :
 - Un territoire survolé par les lignes aériennes, dont les émissions atmosphériques ne sont pas mesurées.

Energie :

- Une filière bois-énergie bien développée.
- Un potentiel de développement de systèmes de méthanisation agricole sur le territoire. Mais :
 - Aucun programme spécifique, sur le territoire du SCoT, dans le domaine de l'énergie (pas de PCET : Plan Climat Energie Territoriale).
 - Le recours massif à la voiture individuelle, mode de déplacement difficilement contournable dans ce territoire rural.

ENJEUX QUALITE DE L'AIR / ENERGIE :

- ↳ *L'amélioration des performances des modes de chauffage, dans l'habitat comme pour les équipements et bâtiments d'activités.*
- ↳ *Une structuration du territoire et un mode de développement plus favorables à la limitation des déplacements en voiture individuelle (pour limiter les émissions de GES),*
- ↳ *Le développement des énergies renouvelables.*

Bruit :

- Aucun secteur de bruit critique recensé, et une perception encore limitée du bruit, à l'échelle du territoire.
- Peu de routes à fort transit (réseau routier à vocation de desserte locale dense, pour l'essentiel). Mais :
 - La présence de grandes infrastructures de transport au Nord et à l'Ouest du territoire, notamment l'A 40 et la voie ferrée, sources de nuisances sonores et dont les abords font l'objet de mesures d'isolement acoustique (bandes de protection de largeur variable selon la voie concernée).
 - L'absence de données pour évaluer les nuisances générées par le trafic aérien de l'aéroport de Genève.
- Le développement, par l'ATMB, d'aménagements antibruit sur le linéaire de l'A 40.

Risques naturels et technologiques :

- Risques naturels : Des cartes d'aléas existantes sur de nombreuses communes (DCS) : inondations, mouvements ou glissements de terrain et risque sismique modéré (degré 3, sur une échelle d'intensité de 12).

Des risques bien répertoriés le long du Rhône, et des programmes de surveillance et d'entretien en œuvre sur les deux cours d'eau présentant des risques d'inondation (le Rhône et les Usses). Mais :

ENJEUX RELATIFS AUX RISQUES ET AUX NUISANCES (BRUIT, ...) :

- ↳ *Globalement : la prévention et la protection des biens et des personnes, contre les divers risques répertoriés.*
- ↳ *Une structuration et un développement du territoire tenant compte de l'exposition des populations aux risques naturels et technologiques et aux nuisances tels que le bruit (des infrastructures routières et ferroviaires classées, mais aussi des activités)..*

- Peu de données précises sur les risques, et des données souvent ponctuelles selon les communes.
- Un faible encadrement réglementaire du risque par les communes.
- Risques technologiques et industriels : Une connaissance et une surveillance (par les services de l'Etat) des installations classées à risque pour l'environnement : 13 "ICPE" recensées (dont carrières et déchetteries).

Des risques technologiques connus, et faibles à l'échelle du territoire : rupture de barrage (6 communes potentiellement concernées), transports de matières dangereuses (par route, rail, canalisations de gaz et d'hydrocarbures), porteurs de servitudes particulières, ondes électromagnétiques et antennes-relais.

LES PAYSAGES

NOS ATOUTS ET NOS FAIBLESSES ...

Paysages "institutionnels" :

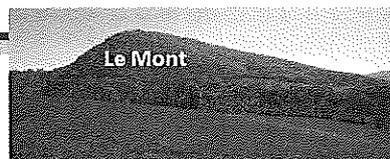
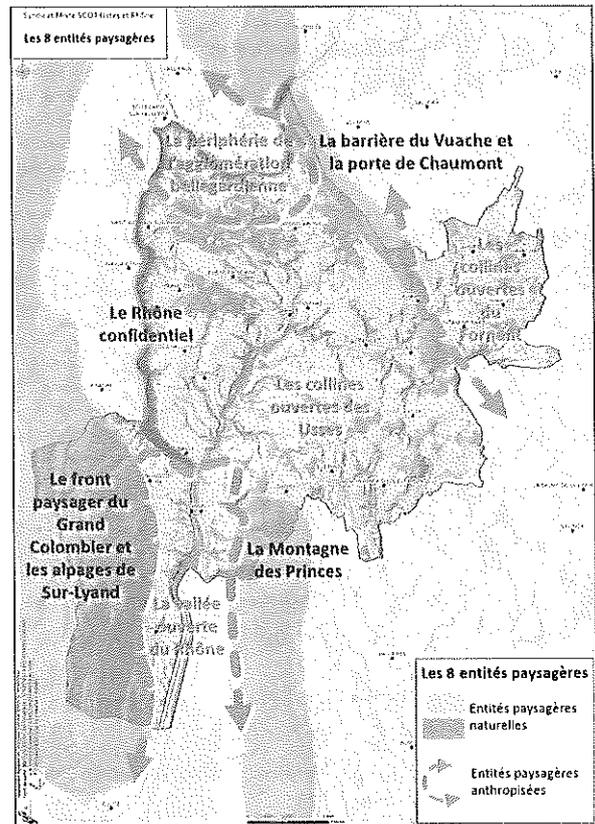
- ☑ 8 communes classées en zone "loi montagne" et divers sites "protégés réglementairement" : monuments historiques classés (3) ou inscrits (4), sites naturels inscrits du pont du Fier et ses abords, et des gorges "du Val de Fier", sites naturels classés des gorges dites "du Val de Fier" et du défilé de Fort de l'Ecluse.

Modes de perception du paysage :

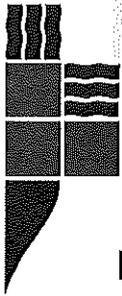
- ☑ Une cohésion territoriale globale, d'où émergent 8 entités paysagères bien identifiables, "qui voient et qui sont vues". ▶
- ☑ Deux modes principaux de perception (lointain ou rapproché) des paysages : les routes et les sentiers.
Mais :
 - ☒ Des caractéristiques paysagères peu marquées, donc sensibles.
 - ☒ Des bords de voies et des entrées de ville parfois peu valorisantes.
- ☑ Un cadre naturel et agricole très présent, des paysages préservés, "intangibles" pour certains (massifs boisés, vallée encaissée du Rhône), vecteurs d'un potentiel de valorisation. Mais :
 - ☒ Une tendance à l'étalement résidentiel qui porte atteinte aux caractéristiques et aux qualités de certains paysages du territoire.

Eléments structurants du paysage :

- ☑ Des fronts paysagers boisés homogènes sur les pentes, délimitant les paysages "habités".
- ☑ Une trame agricole et forestière qui organise le territoire et enrichit le paysage par la diversité et la spécificité de ses motifs (bocage, viticulture, arboriculture).
- ☑ Des villages qui conservent une identité rurale encore forte, offrant notamment des silhouettes bâties groupées autour d'un chef-lieu. Mais :
 - ☒ Des silhouettes bâties traditionnelles qui se "diluent" sous l'effet de la périurbanisation.



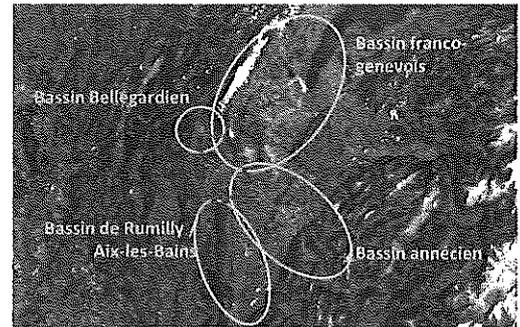
- ☞ **La lisibilité et la qualité des franges urbaines et des entrées de villes (surtout de Frangy, de Seyssel et de la périphérie de Bellegarde), de la silhouette des villages anciens, ainsi que des coupures vertes.**
- ☞ **La qualité de certaines séquences paysagères de bords de voies, des perceptions paysagères lointaines depuis certains axes routiers (RD 992, RD 908A, RD 17), ainsi que des points focaux.**
- ☞ **L'ouverture des vues lointaines depuis les espaces de promenade et loisirs et les points de vue remarquables.**
- ☞ **L'accessibilité aux espaces fluviaux confidentiels (pour certaines parties du Rhône et les Ussets).**
- ☞ **L'uniformité du caractère boisé et la perception des vues marquantes des fronts paysagers du Grand Colombier, du plateau Sur-Lyand, du Vuache et de la Montagne des Princes.**



LES GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX

Quelle ambition générale pour notre territoire ?...

D'un territoire rural "sous influences", à l'articulation de plusieurs bassins de vie dynamiques ...



Concevoir un territoire de vie et de projets, avec :

- **Une identité et un positionnement à affirmer par rapport aux territoires voisins, ...** pour passer d'un territoire qui "subit" une transition, à un territoire qui la maîtrise et l'organise, en cohérence et solidairement, afin de relever les enjeux sociétaux et environnementaux de demain.
- **Une échelle de développement à définir, ...** au regard des caractéristiques géographiques, des sensibilités du territoire, de ses capacités en termes de ressources, de sa localisation et de son positionnement dans le contexte socio-économique de l'Arc Alpin Nord et du Grand Genève.
- **Une structuration du territoire à concevoir, pour le cadre et la qualité de vie de ses habitants ...**
 - Une armature urbaine à adapter, voire à construire, s'appuyant sur les caractéristiques du territoire, pour un fonctionnement efficient et un cadre environnemental et paysager valorisé.
 - Une politique du logement adaptée à mettre en place pour l'équilibre social et générationnel de la population.
 - Une stratégie économique à soutenir, s'appuyant sur une économie plurielle au bénéfice de l'emploi et de la dynamique du territoire.
 - Une politique des transports et des déplacements à définir, pour relever les enjeux de la mobilité de demain.
- **Une gouvernance à développer, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants ...**
Place et rôle du Syndicat Mixte Usses et Rhône, notamment pour "faire vivre" le SCoT, mutualisation de certains moyens, dans une logique d'efficacité et de rentabilité, etc.

REUNIONS PUBLIQUES A VENIR ...

- 23 février 2015, 20 heures, à FRANGY, Salle Jean XXIII.
- 25 février 2015, 20 heures, à ELOISE, Espace Animation.
- 26 février 2015, 20 heures, à SEYSSEL, Maison de Pays.

Pour toute information :
Syndicat Mixte du SCOT Usses et Rhône
La-Croisée - 74270 Chêne-en-Semine - Tel : 04 50 77 93 55



L'ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE (OT) USSES ET RHONE

Vu pour être annexé à la délibération N°CC
179/2018 en date du 11 septembre 2018
approuvant le SCoT Usse et Rhône

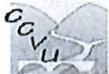
Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du Territoire,
Bernard REVILLON

Projet durable pour notre territoire ?



**INFORMATION
SPECIALA SCOT**
Informez-vous – échanger – participer

N°3



JUIN 2015.

Les deux dernières lettres d'information vous présentait les motifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de nos 3 Communautés de Communes et de nos 26 communes, ainsi que les enjeux du diagnostic territorial. L'ensemble des maires du SCoT a établi un projet politique pour l'aménagement de notre territoire de demain.

Sur la base des enjeux relevés par le diagnostic, les élus ont travaillé sur le projet politique du SCoT Usse et Rhône, pour l'aménagement du territoire de demain. Il s'agit du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable charte politique pour les 15 prochaines années. Réunis en séminaire en janvier dernier, les maires des 26 communes ont posé les jalons du développement de notre territoire de demain. Puis, nous sommes revenus à plusieurs reprises sur ce travail pour le valider, le compléter et l'affirmer devant nos partenaires (État, Départements, Région, Chambres consulaires...).

À travers trois axes forts, nous affirmons notre volonté de travailler ensemble pour notre territoire. L'axe 1 se veut volontariste. Il renforce les liens entre nos trois Communautés de Communes. L'axe 2 propose un développement démographique et économique harmonieux et équilibré, au service des habitants et des générations futures. Enfin, dans l'axe 3, nous nous engageons à promouvoir et à maintenir un cadre de vie et de travail attractif pour les habitants et les entreprises des Usse et Rhône.

Vous êtes cordialement invités à l'une des 3 réunions publiques, qui détailleront les axes et orientations de notre projet politique. Vos avis, vos réactions, vos suggestions, seront bienvenus. N'hésitez pas à consulter le site internet du SCoT afin d'être tenu informé des événements.

Le Bureau du SCoT Usse et Rhône*



*Les membres du Bureau du SCoT :

- **Paul RANNARD**, Président, Maire de Chêne-en-Semine,
- **Joseph TRAVAIL**, 1^{er} Vice-président, Maire de Corbonod,
- **Bernard REVILLON**, 2^{ème} Vice-président, Maire de Frangy,
- **Alain LAMBERT**, Membre du Bureau, Maire de St-Germain-sur-Rhône,
- **Bruno PENASA**, Membre du Bureau, Maire de Marlioz,
- **Gilles PILLOUX**, Membre du Bureau, Maire de Seyssel Haute-Savoie.

REUNIONS PUBLIQUES A VENIR ...

- **18 juin 2015, 20 heures, à ELOISE, Espace Animation.**
- **22 juin 2015, 20 heures, à FRANGY, Salle Jean XXIII.**
- **25 juin 2015, 20 heures, à SEYSSEL, Maison de Pays.**

Le SCoT traduit localement des orientations pour un développement durable de nos territoires

Qu'est-ce que le développement durable ?

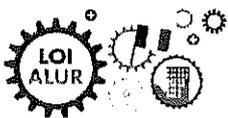
Une notion ancienne et de portée universelle.

Un engagement de tous les pays à promouvoir des modes de développement plus respectueux de l'environnement, de la solidarité sociale et de l'épanouissement culturel.

La convergence de trois préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.

Plus qu'un choix, le développement durable est un impératif, ... pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales.

Une notion érigée en priorité nationale



Déjà traduite dans la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » de 2000 et renforcée par le Grenelle de l'environnement en 2010.

→ L'État souligne le rôle majeur des collectivités et leur donne des outils adaptés pour agir à l'échelon local.

Plus récemment, la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvé (dite ALUR) de mars 2014 renforce les politiques d'aménagement du territoire, sur la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, les enjeux autour de la mobilité, la transition écologique des territoires ou encore sur l'accès à tous à un logement digne et abordable.

Des engagements traduits et déclinés à l'échelon local :

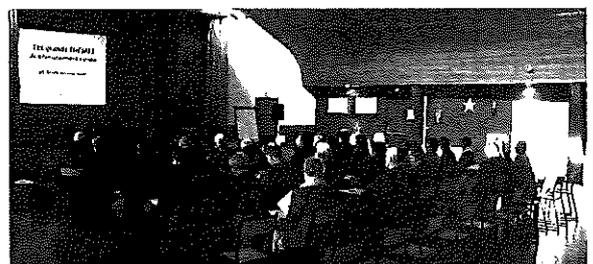
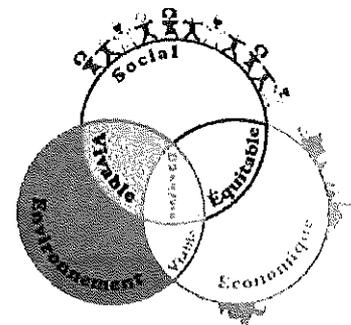
Dans le PADD du SCoT, pour un développement à la fois plus durable et plus soutenable de notre territoire.

Pièce obligatoire du SCoT, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** constitue la clef de voûte du projet. Il est la « charte d'engagement » des élus et est traduit en orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, pour les 15 années à venir.

Elaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, ce projet politique doit respecter les grands principes d'équilibre et de durabilité et aborder l'ensemble des thématiques précisées et renforcées par la loi ALUR (voir ci-contre).

⇒ « Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

(1^{ère} définition donnée en 1986 par la commission Brundtland, et reprise en 1992, lors de la Conférence de Rio).



⇒ « Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme sur :

- le logement,
- les transports et des déplacements,
- les équipements structurants,
- l'économie, le touristique et la culture,
- la qualité paysagère des territoires,
- les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- la lutte contre l'étalement urbain,
- la préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »

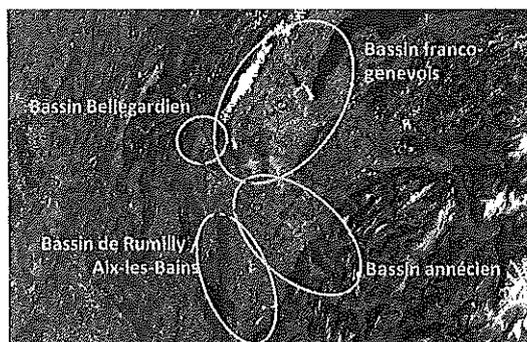
(Article L 132.1.3 du Code de l'urbanisme).

NOTRE AMBITION GENERALE ...

Un territoire rural sous influences urbaines,

Vers l'articulation de plusieurs bassins de vie dynamiques.

Concevoir un territoire de vie et de projets :



- Un territoire maître de son devenir (pour ne pas le subir),
- Un territoire attractif, où il fait bon vivre et travailler,
- Un territoire porteur de transitions économiques, sociales et environnementales (pour que le développement durable prenne tout son sens),
- Un territoire de cohésion, qui se renforce de l'intérieur (pour plus d'identité et d'efficacité),
- Un territoire partenaire des territoires voisins (pour coopérer et se compléter).

3 GRANDS AXES, déclinés en orientations générales ...

Vos élus s'engagent ...

- 1 -

**POUR UN TERRITOIRE
(DE VIE ET DE TRAVAIL)
ORGANISÉ, STRUCTURÉ
ET QUI S'AFFIRME**



Définir un cadre d'accueil, d'évolution et de fonctionnement qui garantisse :
une plus grande lisibilité ; un rapprochement des fonctions ; plus de complémentarités et de solidarités, plus d'efficacité, une optimisation des ressources naturelles et spatiales.

1.1

Opter pour un cadre d'organisation et de développement du territoire,

1.2

Progresser vers une meilleure gouvernance.

Vos élus s'engagent ...

- 2 -

**POUR UN DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL PERENNE**



Qui compose avec les diverses sensibilités, qualités et potentialités du territoire,
Qui soit en adéquation avec le scénario d'évolution retenu et les besoins résultants.

2.1

Accompagner et favoriser un développement économique soutenable à l'échelle du territoire,

2.2

Préparer les conditions d'accueil et de vie des populations actuelles et futures.

3 GRANDS AXES, déclinés en orientations générales ...

Vos élus s'engagent...

- 3 -

**POUR UN CADRE DE VIE
PRESERVÉ ET VALORISÉ**



Qui soit porteur d'identité,
de qualité de vie, d'attractivité et
d'efficacité environnementale.

3.1

**Promouvoir
un cadre bâti qui concilie
tradition rurale et modernité**

3.2

**Maintenir un cadre rural dominant,
qui préserve et valorise les atouts
paysagers et les qualités naturelles
de notre territoire**

3.3

**Assurer une gestion durable
de notre espace et de nos
ressources naturelles**

LE PROJET SPATIALISE ...

